



L'article 107 de la loi NOTRE est venu compléter les dispositions de l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe aux comptes votés par les collectivités afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Cette note répond à cette obligation et présente de manière synthétique les principales informations et évolutions du Compte Administratif.

Rappel du cadre général du Compte Administratif

Le **CA** constitue l'arrêté des comptes à la clôture de l'exercice. Il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées entre le 1er janvier et le 31 décembre. Il rapproche les prévisions inscrites au budget primitif des réalisations effectives, et présente les résultats comptables de l'exercice. Par ce document, le Maire présente un bilan de l'année écoulée. Le compte administratif doit concorder avec le compte de gestion établi par le comptable public.

Rappel de la structure d'un budget communal

La **section de fonctionnement** regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. Les dépenses de fonctionnement étant constituées par les charges de personnel, l'entretien et les consommations fluides des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer. Les recettes de fonctionnement correspondant principalement aux impôts locaux, aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (services périscolaires, locations de salles...) et aux dotations versées par l'Etat.

La **section d'investissement** est quant à elle liée aux projets d'investissement de la commune. Les dépenses de cette section font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobiliers, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers ainsi que les études et les travaux réalisés soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création. On retrouve également ici le remboursement du capital des emprunts contractés pour mener à bien ces projets. Les recettes d'investissement étant principalement constituées par les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public...), le remboursement de TVA par l'Etat et les éventuels emprunts nouveaux contractés pour financer les dépenses d'investissements.

Tableau des résultats

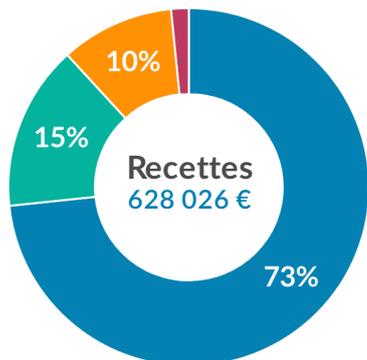
| | | Recettes | Dépenses |
|--|--------|------------------|-------------|
| Réalisation de l'exercice 2023 | Fonct | 628 026 € | 530 637 € |
| | Invest | 182 782 € | 222 120 € |
| Reports de l'exercice 2022 | Fonct | 297 827 € | 0 € |
| | Invest | 353 453 € | 0 € |
| Total exercice (réalisations + reports) | | 1 462 090 € | 752 757 € |
| Résultat de clôture de l'exercice | | 709 333 € | |
| Restes à réaliser reportés en 2024 | Invest | 191 308 € | 486 565 € |
| | | | |
| Totaux cumulés | | 1 653 398 € | 1 239 322 € |
| Résultat financier définitif | | 414 076 € | |

Points marquants

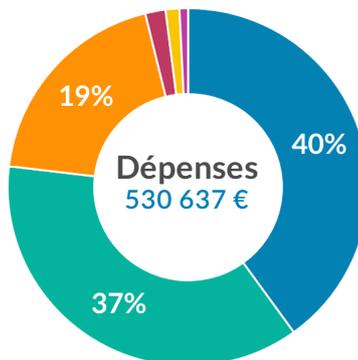
- ▶ Résultat de clôture de Fonctionnement: 395 216€
- ▶ Résultat de clôture d'investissement: 314 115€
- ▶ Une attention constante à la maîtrise de nos dépenses courantes



La section de fonctionnement



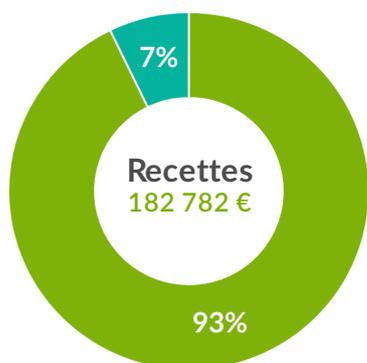
| | |
|-------------------------------|-----------|
| Impôts et taxes : | 460 557 € |
| Autres recettes réelles : | 93 570 € |
| Dotations et participations : | 63 994 € |
| Produits des services : | 9 905 € |



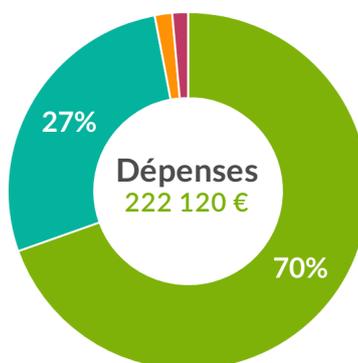
| | |
|----------------------------|-----------|
| Charges de personnel : | 212 478 € |
| Charges gestion courante : | 195 420 € |
| Charges générales : | 102 443 € |
| Dépenses d'ordre : | 9 674 € |
| Autres dépenses réelles : | 6 563 € |
| Intérêts d'emprunts : | 4 059 € |

La maîtrise de notre budget est un axe prioritaire de notre engagement. Cette année les charges de gestion courante sont en baisse par rapport à 2022 car la participation aux frais de fonctionnement des écoles est revenu à la normale avec la facturation d'une seule année scolaire. Cette charge reste tout de même importante et suit l'augmentation du nombre d'enfants. Nous enregistrons également une baisse des charges de personnel. Parallèlement nos recettes (réalisées à 104%) ont progressé sans hausse de fiscalité. La gestion maîtrisée nous a permis de dégager un autofinancement de 46 025€.

La section d'investissement



| | |
|----------------------------|-----------|
| Dotations et subventions : | 169 641 € |
| Recettes d'ordre : | 13 140 € |



| | |
|----------------------------|-----------|
| Dépenses d'équipement : | 154 480 € |
| Remboursement du capital : | 61 038 € |
| Dépenses d'ordre : | 3 465 € |
| Autres dépenses réelles : | 3 137 € |

Principaux travaux d'investissement: Aménagement de la voie douce de circulation du Château d'Eau subventionné à 75% grâce aux aides financières de l'Etat, du Département de l'Hérault et de la Communauté de Communes. Travaux d'électrification à La Plaine et d'extension du réseau au city stade. Remplacement de l'éclairage public des terrains de tennis par des projecteurs leds, participation de 39% de la CCGPSL. Installation de panneaux photovoltaïques subventionnée à 46% par la CCGPSL. Commencement des travaux du centre du village en fin d'année avec la réfection des réseaux humides.

Solde d'épargne de la commune

| | |
|--|------------------|
| Recettes réelles de fonctionnement (<i>hors produits de cession</i>) | 628 026 € |
| Dépenses réelles de fonctionnement | 520 963 € |
| Épargne brute | 107 063 € |

Au 31 décembre 2023, l'encours de la dette de la commune s'établit à **116 734 €**
et l'Effectif pourvu en Equivalent Temps Plein annuel à **4.97 ETP**